

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715

2 octobre 1998

SOMMAIRE

Asset Live, Sicav, Strassen	page 34317	Global Pacific S.A., Luxembourg	34312, 34313
Astros S.A., Luxembourg	34290, 34291	Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg	34311
Brasserie-Pâtisserie bei der Post, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	34286	Graphicom S.A., Luxembourg	34311
Brutin S.A., Luxembourg	34319	Groupe Perry S.A., Luxembourg	34308, 34309
Chaba S.A.H., Luxembourg	34320	Hagstromer & Qviberg, Sicav, Luxembourg	34310
Dresdner RCM European Bond Fund, Fonds Commun de Placement	34283	Hunkemöller und Kreymborg Luxembourg S.A. .	34274
Esco S.A., Luxembourg	34286	IBJ Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34312
Euresa Holding S.A., Luxembourg	34287, 34289	Idus Holding S.A., Luxembourg	34313
Euro Balanced Investment Open, Fonds Commun de Placement	34276	Ingria Holding, Luxembourg	34314
Eurogestion Company S.A., Luxembourg	34287	Inter Best Car S.A., Mamer	34287
Euronimbus S.A., Schiffflange	34294, 34297	Interfinancial Holding S.A., Luxembourg	34306
European Donut S.A., Luxembourg	34291	International Marketing Rights, Luxembourg	34314
Executive Lodge S.A., Luxembourg	34292, 34294	International Tobacco Investments Limited S.A., Luxembourg	34314
Faci S.A., Luxembourg	34317	Iris Finance S.A., Luxembourg	34274
Fairfax S.A., Luxembourg	34318	Iris Productions S.A., Luxembourg	34275
Fenzi S.A., Luxembourg	34297	I.T.C. - International Tecno Consulting S.A., Luxembourg	34316
F.I.G.A., Finanz und Investitionsgesellschaft für Afrika A.G., Luxembourg	34304	Itéma S.A., Luxembourg	34314, 34316
Financière Cotilas S.A., Luxembourg	34297	Jaccat Investments S.A., Luxembourg	34316
Financière d'Ancone S.A., Luxembourg	34297	Jireh International S.A.	34284
Financière de la Creuse S.A., Luxembourg	34302, 34303	La Gardia S.A.H.	34286
Financière Internationale N° 9 S.A., Luxembourg	34303	Likobrand S.A., Luxembourg	34316
Finantex S.A., Luxembourg	34304, 34305	Lux-Café, S.à r.l., Luxembourg	34286
Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg	34319	Merita, Sicav, Luxembourg	34317
F.I.R. International S.A., Luxembourg	34304	Mipaso Holding S.A., Luxembourg	34320
Fisher & Pierce Holding S.A., Luxembourg	34303	Portunus Investments Holding S.A., Luxembourg	34318
Fleming Flagship Fund, Sicav, Senningerberg	34274	ProfilArbed Distribution S.A., Esch-sur-Alzette	34297, 34302
Flux S.A., Luxembourg	34304	Quattro Stagioni, S.à r.l., Remich	34286
Forteresse S.A., Luxembourg	34305, 34306	Quirinus International Holding S.A., Luxembourg	34319
Garage Léon Pirsch, S.à r.l., Luxembourg	34307	R.d.S. Global, Sicav	34317
GCT, General Consulting and Trading Limited	34308	Sefipar S.A., Luxembourg	34319
GDL Invest S.A., Luxembourg	34307	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie Holding S.A., Luxembourg	34320
Genetron A.G., Luxembourg	34308	Tscidkenu Holding S.A.	34285
Getex S.A., Luxembourg	34309, 34310	Vulcan S.A., Luxembourg	34318
Getra Management S.A., Luxembourg	34311		
G3 Immobilière S.A., Luxembourg	34307		

FLEMING FLAGSHIP FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the following interim dividend will be paid on 6 October 1998 to the Shareholders of the Funds at record date 25 September 1998.

The final dividend will be declared at the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders on 18 November 1998. The Board of Directors currently does not expect to recommend the distribution of a final dividend in November.

Funds	Currency	Amount share	Coupon number
FFF-Fleming:			
Asian Opportunities Fund ⁽¹⁾	USD	0.08	7
China Fund	USD	0.02	2
Balanced Fund ⁽²⁾	DEM	0.15	2
Euro Bond Fund ⁽³⁾	DEM	0.19	3
Emerging Markets Fund	USD	0.02	2
Emerging Markets Debt Fund	USD	1.18	(*)
European Fund	DEM	0.10	5
International Bond Fund	USD	0.35	7
Latin American Fund	USD	0.09	3
Pacific Fund	USD	0.33	2
UK Enterprise Fund	GBP	0.03	(*)

⁽¹⁾ merger of Asian Smaller Companies Fund into Eastern Opportunities Fund

⁽²⁾ formerly DM Balanced Fund

⁽³⁾ formerly DM Bond Fund

(*) non numbered coupon

The shares will be quoted ex-dividend as from 28 September 1998.

Dividends will be reinvested unless a Shareholder elects to receive a dividend payment in which case payment will be made in the currency of the Fund. Any request for a dividend payment must be made to the Company or its Agent in writing.

Holders of bearer shares must send their coupon to KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, and inform them where the amount of the dividend is to be paid.

October 1998.

(03968/644/37)

The Board of Directors.

HUNKEMÖLLER UND KREYMBORG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**RECTIFICATIF**

A la page 24526 du Mémorial C N° 511 du 11 juillet 1998, il y a lieu de lire:

2) Das Mandat des Kommissars, des Herrn Adrian M.F. Vernooij, expert-comptable, wohnhaft in B-Antwerpen, ist bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2003 erneuert worden.
(03927/XXX/8)

IRIS FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 17, rue Gustave Kahnt.

Projet de fusion approuvé par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 1998

Conformément aux articles 259 (1) et 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 7 septembre 1987, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de fusion par absorption de la société IRIS PRODUCTIONS S.A. (société absorbante) avec la société IRIS FINANCE S.A. (société absorbée) par procédure simplifiée telle que prévue par les articles 278 et suivants.

Conformément aux dispositions de cette procédure, ne sont pas d'application les articles 261 (2) b), c) et d), 265, 266, 267, 274 (1) b), 275 et 276. Cette fusion s'accompagnera également pour la société absorbante à savoir IRIS PRODUCTIONS S.A. d'un changement de siège social. Pour mémoire, rappelons que la société IRIS FINANCE (société absorbée) dont le principal actionnaire est IRIS PRODUCTIONS S.A. (avec 11.499 actions) a été créée dans le cadre de la Loi du 15 mars 1993 portant modification et prorogation de la loi du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire pour les certificats d'investissement audiovisuel (C.I.A.V.). Sachant que dans la nouvelle Loi portant modification et refonte de ladite Loi l'obligation de financer les productions audiovisuelles par le biais d'une société de financement pour bénéficiaire de ses dispositions est supprimée, la société IRIS FINANCE n'a donc plus de raison d'exister ce qui justifie ladite fusion.

1) *Identification des parties*

La société absorbante

La société absorbante est la société IRIS PRODUCTIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 24 janvier 1986 au capital social de LUF 9.302.000,- (neuf millions trois cent deux mille francs luxembourgeois) représenté par 18.604 actions (dix-huit mille six cent quatre) d'une valeur nominale de 500,- (cinq cents) francs chacune.

Numéro d'immatriculation au registre de commerce: 23.916.

Numéro d'immatriculation national: 1989 2200 575.

Le siège social est situé au 17, rue Gustave Kahnt à L-1851 Luxembourg.

Suivant l'article 3 des statuts, l'objet social de la société est: «la réalisation, la production, l'achat et la vente de films et toute oeuvre audiovisuelle. La société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de distribution d'articles, de nouvelles et d'informations pour la télévision, le cinéma, les conférences, la radio et la presse et de tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social».

La société absorbée

La société absorbée est la société IRIS FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 8 août 1997 au capital social de LUF 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois) représenté par 11.500 (onze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- (mille) francs chacune.

Numéro d'immatriculation au registre de commerce: 60.719.

Numéro d'immatriculation national: 1997 2216 677.

Le siège social est situé au 17, rue Gustave Kahnt à L-1851 Luxembourg.

Suivant l'article 3 des statuts, l'objet social de la société a pour activité exclusive: «Le financement de productions audiovisuelles et toutes activités en relation directe avec l'exploitation commerciale des productions financées par elle».

2) *Modalités de fusion/absorption*

Il est proposé de procéder à la fusion sur base de la situation de la société IRIS FINANCE S.A. (société absorbée) arrêtée à la date du 31 juillet 1998 telle que présentée à son Assemblée Générale. Cette fusion porte sur l'ensemble des éléments des bilans des deux sociétés à cette date, avec transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante. Tout passif éventuel de la société absorbée non connu à la date de la fusion sera repris par la société absorbante.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est le 1^{er} août 1998. D'autre part, la société IRIS PRODUCTIONS S.A. se portera acquéreur de 1 (une) action souscrite par Monsieur Nicolas Steil actionnaire minoritaire, pour sa valeur nominale soit 1.000,- (mille) francs.

Pour le Conseil d'Administration

N. Steil

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(38763/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1998.

IRIS PRODUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 17, rue Gustave Kahnt.

Projet de fusion approuvé par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 1998

Conformément aux articles 259 (1) et 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 7 septembre 1987, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de fusion par absorption de la société IRIS PRODUCTIONS S.A. (société absorbante) avec la société IRIS FINANCE S.A. (société absorbée) par procédure simplifiée telle que prévue par les articles 278 et suivants.

Conformément aux dispositions de cette procédure, ne sont pas d'application les articles 261 (2) b), c) et d), 265, 266, 267, 274 (1) b), 275 et 276. Cette fusion s'accompagnera également pour la société absorbante à savoir IRIS PRODUCTIONS S.A. d'un changement de siège social. Pour mémoire, rappelons que la société IRIS FINANCE (société absorbée) dont le principal actionnaire est IRIS PRODUCTIONS S.A. (avec 11.499 actions) a été créée dans le cadre de la Loi du 15 mars 1993 portant modification et prorogation de la loi du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire pour les certificats d'investissement audiovisuel (C.I.A.V.). Sachant que dans la nouvelle Loi portant modification et refonte de ladite Loi l'obligation de financer les productions audiovisuelles par le biais d'une société de financement pour bénéficier de ses dispositions est supprimée, la société IRIS FINANCE n'a donc plus de raison d'exister ce qui justifie ladite fusion.

1) *Identification des parties*

La société absorbante

La société absorbante est la société IRIS PRODUCTIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 24 janvier 1986 au capital social de LUF 9.302.000,- (neuf millions trois cent deux mille francs luxembourgeois) représenté par 18.604 actions (dix-huit mille six cent quatre) d'une valeur nominale de 500,- (cinq cents) francs chacune.

Numéro d'immatriculation au registre de commerce: 23.916.

Numéro d'immatriculation national: 1989 2200 575.

Le siège social est situé au 17, rue Gustave Kahnt à L-1851 Luxembourg.

Suivant l'article 3 des statuts, l'objet social de la société est: «la réalisation, la production, l'achat et la vente de films et toute oeuvre audiovisuelle. La société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de distribution d'articles, de nouvelles et d'informations pour la télévision, le cinéma, les conférences, la radio et la presse et de tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social».

La société absorbée

La société absorbée est la société IRIS FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 8 août 1997 au capital social de LUF 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois) représenté par 11.500 (onze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- (mille) francs chacune.

Numéro d'immatriculation au registre de commerce: 60.719.

Numéro d'immatriculation national: 1997 2216 677.

Le siège social est situé au 17, rue Gustave Kahnt à L-1851 Luxembourg.

Suivant l'article 3 des statuts, l'objet social de la société a pour activité exclusive: «Le financement de productions audiovisuelles et toutes activités en relation directe avec l'exploitation commerciale des productions financées par elle».

2) Modalités de fusion/absorption

Il est proposé de procéder à la fusion sur base de la situation de la société IRIS FINANCE S.A. (société absorbée) arrêtée à la date du 31 juillet 1998 telle que présentée à son Assemblée Générale. Cette fusion porte sur l'ensemble des éléments des bilans des deux sociétés à cette date, avec transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante. Tout passif éventuel de la société absorbée non connu à la date de la fusion sera repris par la société absorbante.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est le 1^{er} août 1998. D'autre part, la société IRIS PRODUCTIONS S.A. se portera acquéreur de 1 (une) action souscrite par Monsieur Nicolas Steil actionnaire minoritaire, pour sa valeur nominale soit 1.000,- (mille) francs.

3) Divers

Il est proposé de transférer le siège social à l'adresse suivante: 18, Val Sainte Croix à L-1370 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

N. Steil

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(38764/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1998.

EURO BALANCED INVESTMENT OPEN, Fonds Commun de Placement.

1) The Fund

EURO BALANCED INVESTMENT OPEN (hereafter referred to as the «Fund»), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement) is an unincorporated coproprietorship of the transferable securities and other assets of the Fund, managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «shareholders») by GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. The assets of the Fund, which are held in custody by NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Custodian»), are segregated from those of the Management Company and from those of other funds managed by the Management Company. By the acquisition of Shares of the Fund, any shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

2) The Management Company

The Fund is managed on behalf of the shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5 hereafter, on behalf of the shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company (hereinafter the «Board of Directors») shall determine the investment policy of the Fund within the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may obtain investment information, advice and other services, remuneration for which will be payable out of the assets of the Fund.

The Management Company, any investment advisors and sub-investment advisors, the Agent Securities Company in Japan and the Distributor in Japan are entitled to fees payable periodically which may not exceed, in aggregate, an annual rate of 1.4% of the average net asset value of the assets of the Fund during relevant period.

3) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., a corporation organised under the laws of Luxembourg with its head office in Luxembourg, has been appointed as Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within two months of such termination, a new custodian which will assume the responsibilities and exercise the functions of Custodian under the Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary to the transfer of all assets of the Fund to the new Custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the law of 30th March, 1988 on collective investment undertakings.

All cash and securities constituting the assets of the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the shareholders of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian is entitled to a fee based on the average net assets of the Fund as determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian.

4) Investment Policy

Basic Policy for Investment and Objectives of Investments

The Fund's investment objective is to seek stable interest and dividend income as well as capital appreciation through investing in a diversified portfolio primarily consisting of European equity and debt securities.

The investment policy of the Fund, in terms of equity investment, is to build a diversified portfolio by investing primarily in equity securities issued by the companies incorporated or having their principal business activities in, the participant countries of the Economic and Monetary Union («EMU»), the prospective participant countries thereof and other European countries. The investment policy of the Fund, in terms of debt investment, is to build a diversified portfolio by investing primarily in debt securities issued by the governments and their local authorities, companies and other entities of the European countries as well as supranational public organisations and denominated in the local currency of any member state of the European Union («EU») or ECU, or, as from 1st January, 1999, Euro or those issued by the governments and their local authorities, companies and other entities of non-European countries and denominated in ECU, or Euro.

It is the policy of the Fund to maintain a balanced portfolio of equity securities and debt securities. However, their proportion may be actively changed from time to time by the Investment Advisor, taking into consideration market environments and other factors. The Fund may invest up to 70% of its assets in either equity securities or debt securities. The allocation of the Fund's assets between the countries and the currencies will be determined and may be actively changed from time to time by the Investment Advisor, taking into consideration the research and analysis of the underlying markets and other factors.

In investing in equity securities, the Investment Advisor intends to build and maintain a diversified equity portfolio consisting of stocks having, in the opinion of the Investment Advisor, good valuation and long-term growth prospects. The Fund may invest up to 10% of the equity portfolio in the equity securities of the companies incorporated or having their principal business activities in emerging countries in or surrounding Europe, which include, but are not limited to, Poland, Hungary, Czech Republic, Turkey and Russia.

In investing in debt securities, the Investment Advisor intends to build and maintain a diversified debt portfolio of high credit quality. On an ancillary basis and in order to maintain adequate liquidity, the Fund may from time to time hold money market instruments which are readily tradable. The Fund may invest up to 30% of the debt portfolio in the debt securities issued by supranational public organisations and the governments and their local authorities, companies and other entities of non-European countries. Investment in debt securities will be, in principle, limited to those rated A-/A3 or higher by Standard & Poor's («S&P») or Moody's Investors Service («Moody's»), A-2/P-2 or higher by S&P or Moody's, or considered of equivalent credit quality by the Investment Advisor. The Investment Advisor intends to adjust the duration of the debt portfolio depending on market conditions.

It is the policy of the Fund not to hedge, in principle, the currency exposure of its assets back to ECU, or Euro.

Other Related Issues and Associated Risks

The local currency of each participant country of the EMU is scheduled to be converted into the new currency, «Euro», on 1st January, 1999. At the same time, the currency unit, ECU, which is a weighted basket of the currencies of 12 of the member states of the EU, is scheduled to be converted into Euro on 1st January, 1999. Upon the conversion, the Fund's assets denominated in ECU will be automatically converted into Euro. The conversion ratio of ECU against Euro will be one to one, with most of ECU component currencies to be redenominated in Euro by certain computation formulas. Bilateral conversion rates of the local currency of each participant country of the EMU against ECU / Euro will be determined at the end of 1998 through pre-set procedures.

The initial participant countries of the EMU passed upon at the EU summit conference in May, 1998 are: Austria, Belgium, Finland, France, Germany, Ireland, Italy, Luxembourg, The Netherlands, Portugal and Spain. The prospective participant countries of the EMU specifically include those member states of the EU which do not at this stage, but are expected to at a later stage, participate in the EMU; namely Denmark, Greece, the United Kingdom and Sweden. Until the maturity date of the Fund, which is currently set on 30th September, 2008, the Investment Policy of the Fund, including the investment objectives, may be amended depending upon the further developments of the EMU, the EU and ECU, or Euro.

Since it is a policy of the Fund not to hedge, in principle, the currency exposure of its assets back to ECU or Euro, as is described in Basic Policy for Investment and Objectives of Investment above, the assets of the Fund are subject to the risk of currency fluctuation.

5) Investment Restrictions

By acquiring Shares in the Fund, every shareholder approves and fully accepts that the Management Regulations shall govern the relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

Subject to the approval of the Custodian, the Management Regulations may be amended by the Management Company at any time, in whole or in part.

Amendments will become effective five days after their publication in the Mémorial.

While managing the assets of the Fund, the Management Company, or its appointed agents, shall, as provided in the Management Regulations, comply with the following restrictions.

1) The Management Company may not invest in securities of any single issuer, if the value of the holdings of the Fund in the securities of such issuer exceeds 10% of the total net assets of the Fund, except that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the Organization for Economic Cooperation and Development («OECD») or their local authorities, public international bodies with EU, regional or world-wide scope.

2) The Management Company may not invest in equity or debt securities of any single issuer, if the Fund owns more than 10% of the outstanding equity or debt securities of such issuer. The Management Company may not invest in equity or debt securities of any single issuer if, upon such purchase, the Fund, together with other investment funds which are managed by the Management Company, would own more than 15% of the equity or debt securities of such issuer. Such restrictions of 10% and 15% shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope.

3) The Management Company may not invest in voting shares of companies allowing it to exercise a significant influence on the management of the issuer.

4) The Management Company may invest up to 10% of the total net assets of the Fund in shares or units of other collective investment funds. The acquisition of shares or units in a collective investment fund managed by the same Management Company or by any other company with which the Management Company is linked by common management or control or by substantial direct or indirect holding shall be permitted only in the case of investment in a collective investment fund which specializes in the investment in a specific geographical area or economic sector. In such event the Management Company may not charge any fee or cost on account of transactions in connection with such shares or units.

5) The Management Company may not purchase real estate.

6) The Management Company may not enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise and for the purposes hereof commodities includes precious metals and certificates representing them, except that the Management Company may purchase and sell securities that are secured by commodities or issued by companies which invest or deal in commodities. Such restriction shall not prevent the Fund from entering into financial futures and forward contracts (and options thereon) on financial instruments, stock indices and foreign currencies, to the extent permitted by applicable laws and regulations and the Management Regulations.

7) The Management Company may not purchase any securities on margin, except that the Management Company may obtain such short-term credit as may be necessary for the clearance of purchases and sales of portfolio securities, or make short sales of securities or maintain a short position, except that the Management Company may make initial and maintenance margin deposits in respect of futures and forward contracts, and options thereon.

8) The Management Company may not borrow other than borrowings which in the aggregate do not exceed 10% of the total net assets of the Fund, which borrowings may, however, only be made on a temporary basis.

9) The Management Company may not mortgage, pledge, hypothecate or in any manner transfer as security for indebtedness, any securities owned or held on behalf of the Fund, except as may be necessary in connection with borrowings mentioned in 8) above and provided that the purchase or sale of securities on a when-issued or delayed-delivery basis, and collateral arrangements with respect to the writing of options or the purchase or sale of forward or future contracts are not deemed the pledge of the assets.

10) The Management Company may not invest more than 10% of the total net assets of the Fund in securities which are not traded on an official stock exchange or other regulated market (including any OTC market), operating regularly and being recognized and open to the public (hereafter referred to as «Regulated Market»), except that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope.

11) The Management Company may not use the assets of the Fund to underwrite or sub-underwrite any securities.

12) The Management Company may employ techniques and instruments relating to transferable securities under the conditions and within the limits laid down by law, regulation or administrative practice, provided that such techniques or instruments are used for the purpose of efficient portfolio management. With respect to options:

a) the Management Company may invest in put or call options on securities if:

i) such options are quoted on a Regulated Market; and

ii) the acquisition price of such options does not exceed, in terms of premiums, 15% of the total net assets of the Fund;

b) the Management Company may sell call options on securities, provided that such securities are already held by the Fund, or the Fund holds equivalent call options or other instruments capable of ensuring adequate coverage of the commitments resulting from such contracts, such as warrants; and

c) the Management Company may not, on behalf of the Fund, write put options on securities unless such Fund holds sufficient liquid assets to cover the aggregate exercise price of such put options written.

13) The Management Company may enter, for the purpose of hedging currency risks, into swap contracts and forward currency contracts or sell call options and write put options on currencies; provided, however, that:

a) the transactions only concern contracts which are traded on a Regulated Market, except that the Management Company may also enter into forward sales of currencies or exchange currencies on the basis of private agreements with high quality financial institutions specialised in this type of transactions; and

b) the transactions made for the Fund in one currency may in principle not exceed the valuation of the aggregate assets of the Fund denominated in that currency nor exceed the period during which such assets are held, except that the Management Company may purchase the currency concerned through a cross transaction entered into with the same counterpart if the cost thereof is more advantageous to the Fund.

14) The Management Company may not deal in financial futures, except:

a) for the purpose of hedging the risk of fluctuation of the value of the portfolio securities, the Management Company may have outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the value of the corresponding portion of the Fund's portfolio securities; and

b) for the purpose of efficient portfolio management, the Management Company may enter into financial futures purchase contracts in order to facilitate changes in the allocation of the Fund's assets between markets or in anticipation of a significant market sector advance, provided that sufficient cash, short dated debt securities or instruments (other than the liquid assets referred to in 12c) above), or securities to be disposed of at predetermined prices exist within the Fund to match the underlying exposure of any such futures positions.

15) The Management Company may not deal in index options, except that:

a) for the purpose of hedging the risk of fluctuation of the value of the portfolio securities, the Management Company may sell call options or write put options on stock indexes, provided that the value of the underlying securities included in the relevant option on stock index shall not exceed, together with outstanding commitments in financial futures contracts entered into for the same purpose, the aggregate value of the portion of the portfolio securities to be hedged; and

b) for the purpose of efficient portfolio management, the Management Company may sell call options or write put options on stock indexes in order to facilitate changes in the allocation of the Fund's assets between markets or in anticipation of a significant market sector advance, provided that the value of the underlying securities included in the relevant options on stock index is covered by cash, short dated debt securities or instruments (other than the liquid assets referred to in 12c) and 14b) above), or securities to be disposed of at predetermined prices;

provided, however, that the aggregate acquisition price of such options may not exceed, in terms of premiums, together with the premiums referred to under 12 a) (ii), 15% of the total net assets of such Fund.

16) The Management Company may enter into interest rate futures contracts for the purpose of achieving a global hedge against interest rate fluctuations. The Management Company may also for the same purpose sell call options or write put options on interest rates or enter into interest rates swaps by private agreement with high quality financial institutions specialised in this type of transactions. The aggregate of the commitments in respect of future contracts, options and swap transactions on interest rates may not exceed the aggregate estimated market value of the assets to be hedged and held by such Fund in the currency corresponding to those contracts.

17) The Management Company may lend the Fund's portfolio securities to specialised banks, credit institutions and other financial institutions of high standing, or through recognized clearing institutions such as CEDEL or EUROCLEAR. The lending of securities will be made for periods not exceeding 30 days. Loans will be secured continuously by collateral consisting of cash, and/or of securities issued or guaranteed by Member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope which at the conclusion of the lending agreement, must be at least equal to the value of the global valuation of the securities lent. The collateral must be blocked in favor of the Fund until termination of the lending contract. Lending transactions may not be carried out on more than 50% of the aggregate market value of the securities of the portfolio, provided, however, that this limit is not applicable where the Fund has the right to terminate the lending contract at any time and obtain restitution of the securities lent. Any transaction expenses in connection with such loans may be charged to the Fund.

The Management Company may enter into the transactions referred to under 14), 15) and 16) above only if these transactions concern contracts which are traded on a Regulated Market. With respect to options referred to under 12), 13), 15) and 16) above, the Management Company may enter into OTC option transactions with first class financial institutions participating in this type of transactions if such transactions are more advantageous to the Fund or if quoted options having the required features are not available.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages mentioned above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the Fund's assets.

If the aforementioned percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company must adopt as a priority objective for its sales transactions the remedying of that situation, taking due account of the interests of the Fund's shareholders.

The Management Company shall, on behalf of the Fund, not sell, purchase or loan securities except the Shares of the Fund, or receive loans, to or from (a) the Management Company, (b) its affiliated companies, (c) any director of the Management Company or its affiliated companies or (d) any major shareholder thereof (meaning a shareholder who holds, on his own account whether in his own or other name (as well as a nominee's name), 10% or more of the total issued outstanding shares of such a company) acting as principal or for their own account unless the transaction is made within the restrictions set forth in the Management Regulations, and, either (i) at a price determined by current publicly available quotations, or (ii) at competitive prices or interest rates prevailing from time to time, on internationally recognized securities markets or internationally recognized money markets.

The Management Company may not grant loans or act as guarantor on behalf of third parties.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interest of the shareholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Fund are placed.

6) Issue of Shares

The proceeds of the issues of Shares shall be invested in accordance with the investment policy set forth in Article 4 hereof.

Shares of the Fund shall be issued by the Management Company subject to payment therefor to the Custodian.

Certificates for Shares or confirmations shall be delivered by the Management Company provided that payment therefor shall have been received by the Custodian.

The Management Company shall comply, with respect to the issuing of Shares, with the laws and regulations of the countries where these Shares are offered. The Management Company may, at any time, at its discretion, discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares, if such a measure is necessary for the protection of the shareholders as a whole and the Fund.

Furthermore, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for Shares;
- (b) repurchase at any time the Shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

7) Issue Price

The terms of the initial offering will be determined by the Management Company.

Following the initial offering period, the issue price per Share will be the net asset value per Share as determined in accordance with the provisions of Article 9 hereof on the Valuation Day on which the application for purchase of Shares is received by the Management Company (provided that such application is received prior to 4.00 p.m., Luxembourg time, on that day), plus a sales charge not exceeding 3% of the net asset value in favour of banks and financial institutions acting in connection with the placing of the Shares.

The Valuation Day means a day which is a bank business day in Luxembourg, London and Frankfurt and on which securities companies in Japan are open for business.

Payment of the issue price shall be made within 5 Valuation Days counting from and including the day when the application is accepted. If the settlement in ECU cannot be made on such fifth Valuation Day, the payment will be made on the next earliest day when such settlement can be effected.

8) Share Certificates

Any person or corporate body shall be eligible to participate in the Fund by subscribing for Shares, subject, however, to the provisions contained in Article 6 of these Regulations. The Management Company shall issue Shares in registered form only. In the absence of a request for certificates, investors will be deemed to have requested that no certificate be issued in respect of their Shares and a confirmation of shareholding will be delivered instead. Certificates shall carry the signatures of the Management Company and the Custodian, both of which may be in facsimile.

9) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value of Shares in the Fund shall be expressed in ECU (except that when there exist any state of monetary affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination in ECU either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders, the net asset value may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine) as a per share figure and determined on each Valuation Day.

The Net Asset Value per Share is determined by dividing the value of the assets less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) of the Fund by the total number of its Shares outstanding at the time of the determination of the Net Asset Value. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued daily.

A. The assets of the Fund shall be deemed to include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, Shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, futures contracts and other investments and securities owned or contracted for the Fund;
- 4) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund (provided that the Management Company may make, on behalf of the Fund, adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 5) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- 6) all forward currency contracts or other hedging instruments;
- 7) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and
- 8) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) securities listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price at the stock exchange or market, which constitutes the main market for such securities, will be determining;
- (b) securities not listed on any stock exchange or traded on any regulated market will be valued at their last available market price;
- (c) securities for which no price quotation is available or for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued prudently and in good faith on the basis of their reasonable foreseeable sales prices;
- (d) cash and other liquid assets will be valued at their amortised cost; and
- (e) values expressed in a currency other than ECU shall be translated to ECU at the average of the last available buying and selling price for such currency.

B. The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued or payable administrative expenses (including management company fees, investment advisory fees, sub-investment advisory fees, custodian fees, agent securities company fees, distributor's fees and fees for the paying agent, registrar and transfer agent and administrative agent, withholding and other taxes);
- 3) all known liabilities, whether billed and unbilled, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Management Company on behalf of the Fund where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- 4) an appropriate provision for future taxes based on the total assets and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Management Company, and other reserves if any authorised and approved by the Board of Directors; and
- 5) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Fund. In determining the amount of such liabilities the Management Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purposes of this paragraph:

- 1) Shares of the Fund to be repurchased under these Management Regulations shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to herein, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Fund;
- 2) Shares in the Fund to be issued by the Management Company pursuant to subscription applications received shall be treated as being in issue as from the close of business on the Valuation Day on which the issue price thereof was determined and such price, until received by the Fund, shall be deemed a debt due to the Fund;
- 3) all investments, cash balances and other assets of the Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of Shares; and
- 4) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Management Company, on behalf of the Fund, on such Valuation Day, to the extent practicable.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

10) Suspension of Determination of Net Asset Value

The Management Company may temporarily suspend determination of the net asset value of the Shares and in consequence the issue and the repurchase of Shares in any of the following events:

- when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Fund are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;
- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Fund or if, for any reason, the value of any asset of the Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the Fund's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension will be notified to those shareholders who have applied for issue or repurchase and, if appropriate, shall be published as set out in the prospectus.

11) Repurchase

Until 1st March, 1999, Shareholders may request repurchase of their Shares on the first Valuation Day of each month.

On and after 1st March, 1999, Shareholders may request repurchase of their Shares on any Valuation Day.

Repurchase will be made at the Net Asset Value determined for Shares on the Valuation Day on which the request is received as determined in accordance with the terms of Article 9 above provided that the request is received prior to 4:00 p.m., Luxembourg time, on that day. Such repurchase request must be accompanied by the relevant Share certificates (if issued).

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in the Fund, so that under normal circumstances repurchase of the Shares of the Fund may be made promptly upon request by shareholders. Payment of the repurchase price shall be made within 5 Valuation Days counting from and including the day when the request is accepted and subject to receipt of the share certificate (if issued). If the settlement in ECU cannot be made on such fifth Valuation Day, the payment can be made on the next earliest day when such settlement can be effected.

The Custodian must make payment only if no statutory provisions, such as exchange control regulations or other circumstances outside the control of the Custodian, prohibit the transfer of the payment of the repurchase price to the country where repurchase was applied for.

12) Charges of the Fund

The Fund will bear the following charges:

- all taxes which may be due on the assets and the income of the Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund;
- the remuneration of the Management Company, any investment advisors and/or sub-investment advisors, the Agent Securities Company in Japan and the Distributor in Japan to the extent provided in Article 2 hereof;
- the reasonable out-of-pocket expenses of the Agent Securities Company in Japan;
- the remuneration and reasonable out-of-pocket expenses of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of assets of the Fund, and of the Registrar, Transfer Agent, Administrative Agent and the Paying Agent;
- legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the shareholders;
- the cost of printing certificates; the cost of preparing and/or filing and printing of the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements, prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund or the offering of Shares of the Fund; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the shareholders, including the beneficial holders of the Shares and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the daily net asset value; the cost of preparing and distributing public notices to the shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, except all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding three years.

13) Accounting Year, Audit

The accounts of the Fund are closed each year on 30th September and for the first time on 30th September, 1999.

The Management Company shall also appoint an authorised auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings.

14) Distributions

The Management Company may declare quarterly distributions out of net investment income and net realised and unrealised capital gains and, if necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

No distribution may be made as a result of which the total net assets of the Fund would fall below the equivalent in ECU of 50,000,000.- Luxembourg francs.

Distributions not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the Fund.

15) Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective five days after their publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

16) Publications

The net asset value, the issue price and the repurchase price per Share will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company and the Custodian.

The audited annual report and the unaudited semi-annual report of the Fund are made available to the shareholders at the registered offices of the Management Company and the Custodian.

Any amendments to these Management Regulations will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

The amendments and any notices to shareholders may also be published, as the Management Company may decide, in newspapers of countries where the Shares of the Fund are offered and sold.

17) Duration of the Fund, Liquidation

The Fund is established for a period expiring on 30th September, 2008. The Fund may be dissolved at any time prior to the end of its life or extended for a further period by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. The Fund will further be dissolved in the compulsory liquidation cases provided for by Luxembourg law. The Management Company may decide to liquidate the Fund if the number of outstanding shares becomes less than 3,000,000. Any notice of dissolution or extension will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.

Issuance and repurchase of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

The Management Company will realise the assets of the Fund in the best interests of the shareholders, and the Custodian, upon instructions given by the Management Company, will distribute the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, among the shareholders in proportion of the Shares held.

18) Statute of Limitation

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

19) Applicable Law, Jurisdiction and Governing Language

Disputes arising between the shareholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by shareholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations.

20) European Monetary Union

From 1st January, 1999, all references herein to ECU shall be to Euro (the single European currency).

These Management Regulations, executed on 25th August, 1998, come into force on 21st September, 1998.

Luxembourg, 25th August, 1998.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A.	NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.
<i>as Management Company</i>	<i>as Custodian</i>
J. Elvinger Signatures	Signatures
<i>Director</i>	

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39475/260/466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1998.

DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND, Fonds Commun de Placement.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A., acting as Management Company to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund as last amended on 27th April, 1998 have been amended as follows:

The first two sentences of the first paragraph of article 17 are replaced by the following:

«The Fund is established for an undetermined period. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian, subject to three months' prior notice.»

Luxembourg, 15th September, 1998.

DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.	SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.
<i>as Management Company</i>	<i>as Custodian for approval</i>
Signature	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39466/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1998.

JIREH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.713.

La Fiduciaire EUROTRUST S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, de la société JIREH INTERNATIONAL S.A., R. C. B 56.713.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39313/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

JIREH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.713.

Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (France), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société JIREH INTERNATIONAL S.A., R. C. B 56.713.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39314/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

JIREH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.713.

Monsieur Paul Joseph Williams, demeurant à Sark (Channel Islands), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société JIREH INTERNATIONAL S.A., R. C. B 56.713.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39315/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

JIREH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.713.

Monsieur Percy James Williams, demeurant à Sark (Channel Islands), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société JIREH INTERNATIONAL S.A., R. C. B 56.713.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39316/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

JIREH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.713.

La société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société JIREH INTERNATIONAL S.A., R. C. B 56.713.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39317/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

TSCIDKENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.236.

Monsieur Percy James Williams, demeurant à Sark (Channel Islands), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société TSCIDKENU HOLDING S.A., 10, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, R. C. B 56.236.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39391/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

TSCIDKENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.236.

Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (France), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société TSCIDKENU HOLDING S.A., 10, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, R. C. B 56.236.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39392/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

TSCIDKENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.236.

Monsieur Paul Joseph Williams, demeurant à Sark (Channel Islands), démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société TSCIDKENU HOLDING S.A., 10, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, R. C. B 56.236.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39393/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

TSCIDKENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.236.

La Fiduciaire EUROTRUST S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège 10, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, de la société TSCIDKENU HOLDING S.A., R. C. B 56.236.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39394/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

TSCIDKENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.236.

La société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société TSCIDKENU HOLDING S.A., R. C. B 56.236.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

EUROTRUST S.A.
Fiduciaire luxembourgeoise
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39395/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

LUX-CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du St. Esprit.

Monsieur Raffaele Talotta présente sa démission en tant que gérant technique avec effet immédiat.

R. Talotta.

Enregistré à Luxembourg, vol. 512, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39325/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 25.129.

- société constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, Luxembourg, en date du 18 novembre 1986, publié au Mémorial C n° 24 du 29 janvier 1987;
- statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 11 mai 1988, publié au Mémorial C n° 201 du 27 juillet 1988.

Il résulte de différentes lettres adressées à la société en date du 24 juin 1998 que:

- M. Jean Faber démissionne avec effet immédiat de son mandat de président et administrateur-délégué;
- M. Claude Faber et Mlle Jeanne Piek démissionnent avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur;
- M. Norbert Coster démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes;
- le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat. Luxembourg, le 24 juin 1998.

Pour les démissionnaires
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39527/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1998.

QUATRO STAGIONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue Macher.

RECTIFICATIF

Contrairement à une publication au Mémorial C numéro 341 du 13 mai 1998 (page 16353), Monsieur Guido Brunetta, demeurant à Syren, 10, rue de la Source, n'a jamais détenu de parts sociales de la société QUATRO STAGIONI, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5550 Remich, 55, rue Macher. Il n'a pas davantage eu la qualité de gérant administratif de ladite société.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour Monsieur Guido Brunetta

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39560/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1998.

BRASSERIE-PATISSERIE BEI DER POST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 34.280.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998

Signature.

(30914/616/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

ESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.091.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1998, vol. 509, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(30951/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EUROGESTION COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.681.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 323 du 12 novembre 1987; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 281 du 16 août 1990.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EUROGESTION COMPANY
Société anonyme
Signature

(30955/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EUROGESTION COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.681.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1998

7. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

8. Le mandat de Monsieur Robert Roderich en tant que Commissaire aux Comptes de la Société de Gestion et en tant que Réviseur d'Entreprises des comptes du Fonds Commun de Placement est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

Pour extrait certifié et conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30956/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.730.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURESA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo, R. C. Luxembourg section B numéro 33.730, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C n° 404 du 30 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par ledit notaire Beck, en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C n° 437 du 7 novembre 1994, et par acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 622 du 7 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Dumonceaux, employée privée, demeurant à Colpach-Haut.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à raison de vingt-neuf millions deux cent quarante-trois mille francs luxembourgeois (29.243.000,- LUF) par incorporation de réserves libres, création de vingt-neuf mille deux cent quarante-trois (29.243)

actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et attribution des actions nouvellement émises aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans la société.

2) Augmentation du capital social à raison de dix-neuf millions soixante-cinq mille francs luxembourgeois (19.065.000,- LUF) par la création de dix-neuf mille soixante-cinq (19.065) actions nouvelles.

3) Souscription et libération en numéraire des dix-neuf mille soixante-cinq (19.065) actions nouvellement créées.

4) Renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

5) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6) Ajout d'un article 7bis aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7bis. Le bureau.** Le président, le vice-président, l'administrateur-délégué et le secrétaire forment le bureau.

Le bureau est chargé de veiller à la bonne exécution des décisions du conseil et de prendre les mesures ou initiatives qui s'imposent entre deux séances du conseil, dans le cadre des orientations fixées.

Le bureau se réunit au minimum trois fois par an sur convocation du président.»

7) Ajout d'un article 7ter aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7ter. Le comité de coordination.** Le conseil d'administration constitue un comité de coordination composé de l'administrateur-délégué, du directeur-général et d'un représentant - administrateur ou non - de chaque membre.

Ce comité ayant un rôle technique, a pour tâche:

- d'assister le bureau,
- de préparer les réunions du conseil.

Le comité est présidé par l'administrateur-délégué, et a le directeur général comme secrétaire.

Il se réunit au minimum trois fois par an sur convocation de son président.»

8) Nomination de Monsieur Svend Emil Nielsen comme nouvel administrateur.

9) Délibération du conseil d'administration.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de vingt-neuf millions deux cent quarante-trois mille francs luxembourgeois (29.243.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six cent six millions deux cent quarante-six mille francs luxembourgeois (606.246.000,- LUF) à six cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille francs luxembourgeois (635.489.000,- LUF) par l'incorporation de réserves libres d'un montant de vingt-neuf millions deux cent quarante-trois mille francs luxembourgeois (29.243.000,- LUF) et l'émission de vingt-neuf mille deux cent quarante-trois (29.243) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation respective dans la société.

La réalité de l'existence desdites réserves libres résulte d'un bilan établi au 31 décembre 1997, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Ensuite, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de dix-neuf millions soixante-cinq mille francs luxembourgeois (19.065.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille francs luxembourgeois (635.489.000,- LUF) à la somme de six cent cinquante-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille francs luxembourgeois (654.554.000,- LUF) par la création et l'émission de dix-neuf mille soixante-cinq (19.065) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les dix-neuf mille soixante-cinq (19.065) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites, de l'accord de tous les actionnaires, par la société LB GROUP, ayant son siège social à DK-1463 Copenhague, Farvergade 17 (Danemark).

Le montant de dix-neuf millions soixante-cinq mille francs luxembourgeois (19.065.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Capital.** Le capital de la société est fixé à six cent cinquante-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille francs luxembourgeois (654.554.000,- LUF), représenté par six cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-quatre (654.554) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 7bis aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7bis. Le bureau.** Le président, le vice-président, l'administrateur-délégué et le secrétaire forment le bureau. Le bureau est chargé de veiller à la bonne exécution des décisions du conseil et de prendre les mesures ou initiatives qui s'imposent entre deux séances du conseil, dans le cadre des orientations fixées. Le bureau se réunit au minimum trois fois par an sur convocation du président.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 7ter aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7ter. Le comité de coordination.** Le conseil d'administration constitue un comité de coordination composé de l'administrateur-délégué, du directeur général et d'un représentant - administrateur ou non - de chaque membre.

Ce comité ayant un rôle technique, a pour tâche:

- d'assister le bureau,
- de préparer les réunions du conseil.

Le comité est présidé par l'administrateur-délégué, et a le directeur général comme secrétaire.

Il se réunit au minimum trois fois par an sur convocation de son président.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Svend Emil Nielsen, président directeur général, demeurant à DK-2000 Frederiksberg, C.F. Richsvej 44 (Danemark), comme nouvel administrateur.

Son mandat se termine avec celui des autres administrateurs en fonction.

Septième résolution

L'assemblée approuve la délibération du conseil d'administration désignant les membres du bureau, nommés conformément à l'article 7bis des statuts, à savoir:

Président:	Monsieur Enea Mazzoli;
Vice-président:	Monsieur Rolf-Peter Hoenen;
Administrateur-délégué:	Monsieur Martin Willems;
Secrétaire:	Monsieur Jean-Dominique Antoni.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Dumonceaux, B. Schiltz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 1998, vol. 503, fol. 61, case 9. – Reçu 190.650 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(30953/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(30954/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INTER BEST CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.789.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour INTER BEST CAR S.A.

Denis Becker

Administrateur-Délégué

(31005/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**ASTROS S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO HANSA LINES S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.543.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO HANSA LINES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 48.543, constituée suivant acte reçu le 12 août 1994, publié au Mémorial C numéro 500 du 3 décembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangan, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en ASTROS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification de l'objet social de la société.
3. Libération totale du capital social de la société.
4. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»
5. Modification de l'article 16 des statuts en supprimant au premier paragraphe in fine, le texte suivant: «et pour la première fois en 1996.»
6. Modification de l'article 19 des statuts en supprimant au premier paragraphe in fine, le texte suivant: «sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et qui finit le dernier jour de décembre 1995.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ASTROS S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination ASTROS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner, par conséquent, à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«Art. 3. Objet.

La société a pour objet:

a) L'agence maritime.

b) L'armement, l'exploitation de vaisseaux de mer tant pour propre compte que pour compte de tiers.

Le traitement de marchandises, y compris entre autres le chargement, le groupage et dégroupage, le service de conte-neurs, le chargement et le déchargement, le stockage et l'entrepôt, le triage, l'évaluation, l'arbitrage, le pointage, le pesage et le mesurage, la surveillance, le contrôle, l'emballage, le conditionnement et l'envoi de toutes marchandises, ainsi que l'agence en douane et le service à tour de rôle.

c) Toutes opérations immobilières y compris notamment l'achat, la vente, l'exploit, le lotissement, la location et la mise en location de toutes marchandises mobilières tant pour son propre compte que pour compte de tiers ou par voie de participation au Luxembourg ou à l'étranger.

d) L'exploitation de centres de données (service ordinateurs), d'un bureau d'organisation (organisation scientifique d'entreprises) tant pour son propre compte que pour compte de succursales et de tiers.

e) La mise en location de véhicules, d'équipements et de services spécialisés.

f) Toutes activités pour l'acquisition, le transit, l'importation et l'exportation de substances de déchets.

g) La production de toutes études, l'assistance technique, juridique, comptable, sociale, financière et administrative à toutes les sociétés dans lesquelles directement ou indirectement elle possède des intérêts directs ou indirects.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières de nature à accomplir, étendre ou faciliter son objet.

Elle peut participer directement ou indirectement dans toutes entreprises ayant un objet similaire, ou connexe au sien.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société a été constituée au capital de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de LUF 100.000,- (cent mille francs luxembourgeois) chacune, libérées actuellement à concurrence de 50 % (cinquante pour cent).

L'assemblée constate que les actionnaires ont procédé en date du 7 août 1997 au versement de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) sur la valeur nominale, de sorte que les 100 (cent) actions prémentionnées sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts en supprimant au premier paragraphe in fine le texte suivant: «et pour la première fois en 1996.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts en supprimant au premier paragraphe in fine, le texte suivant: «sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et qui finit le dernier jour de décembre 1995.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1998, vol. 108S, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1998.

J. Elvinger.

(30957/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**ASTROS S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO HANSA LINES S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour le notaire
Signature

(30958/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EUROPEAN DONUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding EUROPEAN DONUT S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 décembre 1970, publié au Mémorial C n° 36 du 18 mars 1971.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 mars 1998, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Béréldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. - Changement de l'objet social de la société pour en faire une SOPARFI.
2. - Modification afférente de l'article 2 statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'objet social de la société est changé et en conséquence la société devient une société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Adam, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1998, vol. 842, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1998.

J.-P. Hencks.

(30963/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EXECUTIVE LODGE S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée sous le dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE BARBIZON S.A. suivant acte du notaire Robert Schuman de Differdange en date du 13 février 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998 page

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, resté dépositaire de la minute, en date du 15 avril 1998, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange,

qui appelle aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niederkorn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

a) Augmentation de capital à concurrence de neuf millions de francs pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à dix millions deux cent cinquante mille francs par la création et l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Souscription desdites actions et libération de celles-ci par un apport en nature.

b) Modification statutaire conséquente.

c) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée qui, dès lors, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des actionnaires.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au montant de dix millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 10.250.000,-) par l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles les époux Vinot-Bunel et d'accepter la libération desdites actions par un apport immobilier.

Et aussitôt sont intervenus au présent acte:

Monsieur Jean-Pierre Roger Philippe Vinot, dirigeant de sociétés, déclarant être né au Havre (Seine Maritime) le 28 juillet 1941 et Madame Marie Agnès Jeanne Bunel, dirigeant de sociétés, déclarant être née à Yvetot (Seine Maritime) le 31 octobre 1940,

demeurant ensemble à Celettes (Loir-et-Cher), Chemin Charlemagne,

mariés sans contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie du Havre (Seine Maritime), le 30 juin 1962, lesquels ont déclaré souscrire les neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF. 1.000,-) chacune et les libérer par un apport en nature des biens immobiliers décrits ci-après, savoir:

Désignation des biens à apporter:

Une maison sise à Blois (Loir-et-Cher) 6, rue des Lices et 3, rue Jean Bernier, comprenant:

- rez-de-chaussée avec vestibule, salon, salle-à-manger, cuisine, office, WC,
- premier étage avec vestibule avec cinq chambres, dont trois à feu,
- second étage avec cinq chambres dont deux à feu et trois froides,
- grenier, cave et cours

ledit immeuble figurant au cadastre rénové de ladite ville de Blois (Loir-et-Cher) sous les références suivantes: Section D.N. n° 654, lieu-dit «Rue des Lices», nature: sol, pour une contenance de 5 ares 97 centiares.

Titre de propriété:

Les biens et droits immobiliers décrits ci-dessus appartiennent à Monsieur Jean-Pierre Vinot et Madame Marie Bunel son épouse par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite le 4 mars 1989 par acte reçu par Maître Lecrivain, notaire à Montrichard (Loir-et-Cher) transcrit au bureau des Hypothèques de Blois (Loir-et-Cher) le 15 mars 1989, volume 8276 n° 26.

Clauses et conditions:

Les biens décrits ci-dessus sont apportés en société tels qu'ils se poursuivent et se comportent avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, ensemble tous immeubles par destination pouvant en dépendre et les droits y attachés, sans aucune exception ni réserve, sans garantie aucune ni pour état des bâtiments ou vices de construction éventuels, apparents ou cachés, ni pour désignation cadastrale et contenance indiquée, données reprises du cadastre, avec toutes servitudes éventuelles, actives ou passives, occultes ou apparentes, pouvant exister le cas échéant, sans que cette clause ne puisse conférer à qui que ce soit plus de droits que ceux existant effectivement.

Les biens et droits immobiliers sont encore apportés en société avec les inscriptions hypothécaires les grevant du chef des apporteurs notamment au profit de la Trésorerie Générale de Loir-et-Cher à hauteur d'un montant de FRF 1.477.063,- (un million quatre cent soixante-dix-sept mille soixante-trois francs français).

Les actionnaires comparants déclarent avoir connaissance précise des biens apportés et dispensent le notaire soussigné de la production de l'acte constitutif du titre de propriété.

Pour tous besoins généralement quelconques, la valeur nette desdits biens immobiliers est estimée à neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-).

Troisième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts de la société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 10.250.000,-), représenté par dix mille deux cent cinquante (10.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une expédition de ce procès-verbal aux fins de faire transcrire la présente mutation auprès de la Conservation des Hypothèques compétente; à cette fin, le porteur est autorisé et mandaté de faire déposer au rang des minutes du notaire à son choix ladite expédition et autorisé à préciser, compléter ou rectifier toutes données cadastrales ou hypothécaires relatives aux biens apportés en vue de la transcription de ce procès-verbal. D'une façon générale, le porteur de l'expédition est autorisé à faire toutes déclarations complémentaires ou rectificatives qui s'avèreraient requises à ces fins ou à toutes autres fins fiscales, y compris toutes élections de domicile, le tout avec pouvoir de substitution.

Rapport du réviseur d'entreprises:

Cet apport en nature a fait l'objet, conformément aux dispositions légales en vigueur, d'un rapport du réviseur d'entreprises REVILUX S.A., avec siège à Luxembourg, en date du 9 juillet 1998 et qui conclut comme suit:

«Conclusion:

A notre avis, et sur base des vérifications effectuées, nous estimons, compte tenu des inscriptions hypothécaires, que la valeur de l'immeuble apporté à votre société est au moins égale à LUF 9.000.000,- et correspond au moins à l'émission et à l'attribution de 9.000 actions de LUF 1.000,- chacune de votre société en contrepartie.

REVILUX S.A.
Norbert Coster. »

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge du chef des présentes est estimé à 300.000,- francs luxembourgeois.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau et les époux intervenant en raison de leur apport en nature ont signé avec la notaire soussigné qui certifie l'état civil des apporteurs sur base de leurs cartes d'identité.

Signé:: Faber, Piek, Printz, Vinot, Bunel, Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 109S, fol. 53, case 2. – Reçu 93.661 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

J.-P. Hencks.

(30964/216/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(30965/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EURONIMBUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz.
R. C. Luxembourg B 58.075.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventh of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of the board of directors of EURONIMBUS S.A., by virtue of a circular resolution of the board of directors by unanimous written consent dated June 1998,

copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I)

EURONIMBUS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz, R. C. Luxembourg B 58.075, was incorporated by deed of the undersigned notary on January 29th, 1997, published in the Mémorial C, number 265 of May 30th, 1997. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on February 11th, 1998, published in the Mémorial C, Number 382 of May 27th, 1998.

II)

EURONIMBUS S.A., prenamed, has a fully subscribed and paid-in capital of two hundred and seven million six hundred and seventy-seven thousand five hundred Luxembourg francs (207,677,500.- LUF), divided into one hundred and sixty-six thousand one hundred and forty-two (166,142) ordinary shares, without designation of par value.

III)

In accordance with Article 4.2. of the Articles of Incorporation, the corporation has an authorised share capital of two hundred and fifty million Luxembourg francs (250,000,000.- LUF), divided into two hundred thousand (200,000) ordinary shares without designation of par value and the Board of Directors is authorised to issue further ordinary shares, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Corporation up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine. Any capital increases may be made by new capital contributions, incorporation of reserves or conversion of corporate debts into share capital. The Board of Directors may accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years starting as of the date of publication of the incorporation deed.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 4.1. in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law on commercial companies.

IV)

Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 4.2. and pursuant to a circular resolution by unanimous written consent dated June 1998, the board of directors has decided to increase the share capital by an amount of forty-two million three hundred and twenty-two thousand five hundred Luxembourg francs (42,322,500.- LUF) so as to bring the share capital from its present amount of two hundred and seven million six hundred and seventy-seven thousand five hundred Luxembourg francs (207,677,500.- LUF) up to two hundred and fifty million Luxembourg francs (250,000,000.- LUF) by the creation and issuance of thirty-three thousand eight hundred and fifty-eight (33,858) new ordinary shares without designation of par value.

The thirty-three thousand eight hundred and fifty-eight (33,858) new ordinary shares have been subscribed as follows:

- twenty-three thousand seven hundred and forty-four (23,744) new ordinary shares by NIMBUS MANUFACTURING (UK) LIMITED, a corporation organised and existing under the laws of England and Wales, with registered office in Llantaran Park, Cwmbran Gwent NP 44 3AB (UK), and
- ten thousand one hundred and fourteen (10,114) new ordinary shares by SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, GmbH, a limited liability company organized and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office in Saarbrücken (Germany).

These new ordinary shares thus subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of forty-two million three hundred and twenty-two thousand five hundred Luxembourg francs (42,322,500.- LUF) is at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

V)

As a consequence of the foregoing increase of capital, Article 4.2. is suppressed and Article 4.1. and the former Article 4.3. becoming the new Article 4.2. of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«**4.1. Issued Capital.** The Corporation has an issued capital of two hundred and fifty million Luxembourg francs (250,000,000.- LUF), divided into two hundred thousand (200,000) ordinary shares without designation of par value, fully paid in.

4.2. Increase in Capital. The issued capital of the Corporation may be increased or reduced in compliance with applicable legal requirements and these Articles of Association.»

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 515,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de EURONIMBUS S.A., en vertu d'une résolution circulaire par consentement écrit unanime du conseil d'administration de juin 1998;

copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I)

EURONIMBUS S.A., société anonyme, avec siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 58.075, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 265 du 30 mai 1997. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 382 du 27 mai 1998.

II)

EURONIMBUS S.A., prénommée, a un capital social souscrit de deux cent sept millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (207.677.500.- LUF), subdivisé en cent soixante-six mille cent quarante-deux (166.142) actions ordinaires sans indication de valeur nominale, entièrement libérées.

III)

Conformément à l'article 4.2. des statuts, la société a un capital autorisé de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF), subdivisé en deux cent mille (200.000) actions ordinaires sans indication de valeur nominale et le Conseil d'administration est autorisé d'émettre de temps à autre, à sa discrétion, et en une seule ou en plusieurs fois, des actions ordinaires nouvelles, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé total. Toute augmentation de capital peut se faire soit par des apports nouveaux de capital, soit par incorporation de réserves, soit par conversion de dettes sociales en capital. Le Conseil d'administration peut accepter des souscriptions pour de telles actions endéans un délai de cinq (5) ans à partir de la publication de l'acte constitutif.

Le Conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour des actions nouvellement émises.

Lorsque le Conseil d'administration procède à une augmentation de capital totale ou partielle conformément aux dispositions auxquelles il est fait référence ci-dessus, il est obligé de prendre des dispositions pour modifier l'Article 4.1. afin de faire constater le changement, et le Conseil d'administration est autorisé de prendre ou d'autoriser les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de ces modifications, conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

IV)

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 4.2. des statuts et aux termes d'une résolution circulaire par consentement écrit unanime de juin 1998, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante-deux millions trois cent vingt-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (42.322.500,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux cent sept millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (207.677.500,- LUF) à deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trente-trois mille huit cent cinquante-huit (33.858) nouvelles actions ordinaires, sans indication de valeur nominale.

Les trente-trois mille huit cent cinquante-huit (33.858) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

– vingt-trois mille sept cent quarante-quatre (23.744) nouvelles actions ordinaires par NIMBUS MANUFACTURING (UK) LIMITED, une société établie et organisée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Llantaran Park, Cwmbran, Gwent NP44 3AB (UK), et

– dix mille cent quatorze (10.114) nouvelles actions ordinaires par SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, GmbH, une société à responsabilité limitée, établie et organisée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Saarbrücken.

Les nouvelles actions ordinaires ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-deux millions trois cent vingt-deux mille cinq cents francs luxembourgeois (42.322.500,- LUF) a été mise à la disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

V)

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 4.2. est supprimé et l'article 4.1. et l'ancien article 4.3. qui devient le nouvel article 4.2. des statuts auront la teneur suivante:

«**4.1. Capital émis.** La Société a un capital émis de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF) subdivisé en deux cent mille (200.000) actions ordinaires sans indication de valeur nominale, entièrement libérées.

4.2. Augmentation de capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences légales applicables et aux présents Statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 515.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 55, case 6. – Reçu 423.225 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(30961/212/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

EURONIMBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz.
R. C. Luxembourg B 58.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1998.

P. Frieders.

(30962/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FENZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.439.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1998, vol. 509, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(30966/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANCIERE D'ANCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.608.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

Signature.

(30967/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANCIERE COTILAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.585.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Signature.

(30968/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**ProfilARBED DISTRIBUTION,
(anc. EUROMILL), Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.720.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMILL, avec siège social à Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 9.720, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1971, publié au Mémorial C, numéro 180 du 9 décembre 1971, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 332 du 15 novembre 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc De Meyere, conseiller juridique ARBED, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Wetz, conseiller fiscal ARBED, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale en ProfilARBED DISTRIBUTION et modification afférente de la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2) Transfert du siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet le négoce des produits sidérurgiques, des produits issus de la transformation du fer et de l'acier, des sous-produits du fer et de l'acier et des produits de substitution, ainsi que la gestion et le contrôle d'entreprises ayant un objet similaire à l'objet prédécrit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.»

4) Augmentation du capital social à concurrence de 2.998.750.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 3.000.000.000,- LUF par la création et l'émission de 2.998.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de 86.500.000,- LUF.

Souscription et libération des actions nouvellement créées.

5) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 4 de l'ordre du jour.

6) Refonte complète des statuts.

7) Révocation des membres du conseil d'administration et du commissaire actuellement en fonctions.

8) Nomination des administrateurs.

9) Nomination du commissaire aux comptes.

10) Autorisation à conférer au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II) Que le seul et unique actionnaire de la société, à savoir la société anonyme ProfilARBED, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 41.983, est représenté aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 juin 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il en résulte que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en ProfilARBED DISTRIBUTION et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Elle est dénommée ProfilARBED DISTRIBUTION.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Rodange à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet le négoce des produits sidérurgiques, des produits issus de la transformation du fer et de l'acier, des sous-produits du fer et de l'acier et des produits de substitution, ainsi que la gestion et le contrôle d'entreprises ayant un objet similaire à l'objet prédécrit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.998.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trois milliards de francs luxembourgeois (3.000.000.000,- LUF) par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (2.998.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (86.500.000,- LUF).

Souscription et libération

Les deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (2.998.750) actions nouvellement créées sont intégralement souscrites par la société anonyme ProfilARBED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par la société ProfilARBED comme suit:

1) un montant de six cent quarante-huit millions deux cent vingt mille francs luxembourgeois (648.220.000,- LUF) moyennant apport de l'intégralité des actions de EUCOSIDER, COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRODUITS SIDERURGIQUES S.A., société anonyme, avec siège social à Pétange,

2) un montant de deux milliards quatre cent trente-sept millions trente mille francs luxembourgeois (2.437.030.000,- LUF) moyennant apport de l'intégralité des parts sociales de ProfilARBED STAALHANDEL B.V., avec siège social à Born, Pays-Bas.

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport établi par la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), réviseurs d'entreprises, Luxembourg, daté du 29 juin 1998, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Du montant de trois milliards quatre-vingt-cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.085.250.000,- LUF), un montant de deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.998.750.000,- LUF) est alloué au capital social et un montant de quatre-vingt-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (86.500.000,- LUF) est alloué à un poste «prime d'émission» dont l'assemblée générale pourra disposer librement, en délibérant comme pour les matières ordinaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois milliards de francs luxembourgeois (3.000.000.000,- LUF); il est représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société et de leur donner la teneur suivante:

« Titre I^{er}.– Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Art. 2. La société a pour dénomination ProfilARBED DISTRIBUTION.

Art. 3. La société a pour objet le négoce des produits sidérurgiques, des produits issus de la transformation du fer et de l'acier, des sous-produits du fer et de l'acier et des produits de substitution, ainsi que la gestion et le contrôle d'entreprises ayant un objet similaire à l'objet prédécrit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales, bureaux, dépôts ou comptoirs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5 La durée de la société est illimitée.

Titre II.– Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trois milliards de francs luxembourgeois (3.000.000.000,- LUF); il est représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Titre III.– Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit, sans que ses membres aient à se réunir.

Art. 10. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télex ou télécopie), mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Sauf dans les cas où il en est disposé autrement, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.

Titre IV.– Surveillance, Contrôle des comptes sociaux

Art. 13. La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe aussi leur rémunération éventuelle.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Lorsque la loi l'exige, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale. Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé à la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre V.– Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Esch-sur-Alzette, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mars, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 15. Le conseil d'administration est en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'il juge que les intérêts de la société le nécessitent. Il est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont expédiées trois semaines avant l'assemblée, par lettres adressées à chacun des actionnaires.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

Art. 16. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les noms ou dénominations des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents, les représentants des actionnaires représentés et par le président.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 17. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par celui qui le remplace.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

Le président nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Art. 18. Sauf dans les cas où il en est disposé autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représenté et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de chaque assemblée ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI.– Exercice social, Comptes sociaux, Bénéfices, Répartitions

Art. 20. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

Art. 21. Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Titre VII.– Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre VIII.– Contestations

Art. 23. Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire, administrateur ou liquidateur doit faire élection de domicile dans le ressort de la juridiction compétente du siège social et toutes notifications seront valablement faites à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les notifications judiciaires et extrajudiciaires seront faites au parquet du procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement à Luxembourg. »

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les membres du conseil d'administration et le commissaire actuellement en fonctions.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à huit (8) et de nommer à cette fonction:

1) Monsieur Romain Henrion, membre de la Direction générale groupe ARBED, demeurant à L-8131 Bridel, 14, rue des Genêts,

2) Monsieur Nicolas Ueberecken, membre de la Direction générale groupe ARBED, demeurant à L-1370 Luxembourg, 180, Val Ste Croix,

3) Monsieur Carlo Panunzi, administrateur-directeur ProfilARBED, demeurant à L-4484 Soleuvre, 8, rue des Rosiers,

4) Monsieur Roger Schlim, administrateur-délégué EUROPROFIL, demeurant à L-4795 Linger, 38, rue des Bois,

5) Monsieur José Dahm, administrateur-délégué ARES, demeurant à B-6780 Messancy, 51, rue de Luxembourg,

6) Monsieur Jean-Michel Dengler, Geschäftsführer STAHLWERKE THÜRINGEN, GmbH, demeurant à D-07318 Saalfeld, 20, Goethestrasse,

7) Monsieur Georges Kirps, directeur Négoce/Distribution ProfilARBED, demeurant à L-7255 Helmsange, 23, rue des Vergers,

8) Monsieur Camille Schroeder, directeur Finances ProfilARBED, demeurant à L-7568 Mersch, 32, Am Wangert.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer commissaire la société civile COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué Monsieur Georges Kirps, préqualifié.

Evaluation des frais

Les comparants déclarent que les apports de l'intégralité des actions de EUCOSIDER et de l'intégralité des parts sociales de ProfilARBED STAALHANDEL B.V. remplissent les conditions exigées par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et sont par conséquent exempts de droit.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 300.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goedert, De Meyere, Alain Wetz, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 1CS, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(30959/212/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**ProfiARBED DISTRIBUTION,
(anc. EUROMILL), Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

P. Frieders.

(30960/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.810.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.810

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 17 juin 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts dressés le 24 juin 1997, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 541 du 2 octobre 1997.

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 juin 1998, d'augmenter le capital social de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter du montant de douze millions neuf cent cinquante mille (12.950.000,-) francs luxembourgeois à quatorze millions neuf cent cinquante mille (14.950.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le conseil d'administration a conféré tous pouvoirs à Monsieur Luc Van Wallegghem, préqualifié, pour comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital, et dont la souscription est réservée à l'actionnaire majoritaire.

3.- Monsieur Luc Van Wallegghem, préqualifié, déclare avoir reçu la souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles de la part de l'actionnaire majoritaire FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, qui les a libérées intégralement à la valeur nominale par un versement en espèces à un compte bancaire au nom de FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., de la somme de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Il déclare également avoir reçu la renonciation à son droit de souscription préférentiel de la part de l'unique autre actionnaire HORIZON HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Les prédites souscription, libération et renonciation ont été justifiées au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat bancaire émis par la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, société anonyme, avec

siège social à Luxembourg, en date de ce jour, d'une déclaration de souscription, et d'une déclaration de renonciation, lesquels documents resteront annexés aux présentes.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatorze millions neuf cent cinquante mille (14.950.000,-) francs luxembourgeois, représenté par quatorze mille neuf cent cinquante (14.950) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Van Wallegghem et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1998, vol. 108S, fol. 90, case 8. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

R. Neuman.

(30969/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.810.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

R. Neuman.

(30970/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANCIERE INTERNATIONALE N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 13.843.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 1998

Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30971/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FISHER & PIERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.199.

Résolution

Prolongation des mandats d'administrateur.

Par une assemblée générale ordinaire du 8 mars 1996, il a été décidé de prolonger le mandat des administrateurs:

- Monsieur Emile Wirtz, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Georg Garcon, Membre du Conseil d'Administration;
- Monsieur Karl Strässle, Membre du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 17 juillet 1998.

FISHER & PIERCE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 1998, vol. 123, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30976/228/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

F.I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 56.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 1998

La cooptation de Monsieur Jean-Marc Heitz en tant qu'administrateur de la société est ratifiée.
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Pour extrait sincère et conforme
F.I.R. INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30975/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1998, vol. 509, fol. 83, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Signature.

(30977/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

F.I.G.A., FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FÜR AFRIKA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.253.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Signature.

(30974/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.055.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Mariette Scholtus, employée privée, demeurant à Echternach;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FINANTEX S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.055, constituée suivant acte reçu en date du 16 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 21 mai 1996 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion de ce jour; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINANTEX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé a été fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion de ce jour et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment

à concurrence de cinq millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.100.000,-), en vue de porter le capital de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) à dix millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 10.100.000,-), par la création et l'émission de cinq mille cent (5.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire et jouissant à partir du jour de la réalisation de l'augmentation de capital des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration en sa réunion de ce jour, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des autres actionnaires, a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société anonyme de droit luxembourgeois KREDIETRUST, ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

V.- Que les cinq mille cent (5.100) actions nouvelles ont été souscrites par la société KREDIETRUST prédésignée et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FINANTEX S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinq millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 10.100.000,-), représenté par dix mille cent (10.100) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Scholtus, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1998, vol. 109S, fol. 58, case 8. – Reçu 51.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

M. Thyes-Walch.

(30972/233/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.055.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

(30973/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FORTERESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.117.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Agnès Fantauzzi, employée privée, demeurant à Oberkorn, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme FORTERESSE S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 1998, non encore publié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 6 juillet 1998, duquel procès-verbal de réunion un exemplaire est annexé au présent acte.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

a) que le capital actuel de la société est fixé à soixante-deux millions de lires italiennes (LIT 62.000.000,-), représenté par six mille deux cents actions (6.200) d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune;

b) que le capital autorisé de la société est fixé à cinq milliards de lires italiennes (LIT 5.000.000.000,-), ainsi qu'il résulte de l'article 5 quatrième alinéa des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de lires italiennes (LIT 5.000.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Que dans sa prédite réunion, le Conseil d'Administration a décidé de réaliser une première tranche du capital autorisé à concurrence de cinq cent cinquante-huit millions de liras italiennes (LIT 558.000.000,-) pour porter le montant actuel du capital social de soixante-deux millions de liras italiennes (LIT 62.000.000,-) à six cent vingt millions de liras italiennes (LIT 620.000.000,-), par la création de cinquante-cinq mille huit cents (55.800) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de cinq cent cinquante-huit millions de liras italiennes (LIT 558.000.000,-),

que le Conseil d'Administration a accepté la souscription de toutes les actions nouvelles et que le détail de cette souscription est confirmé par une attestation bancaire également annexée au présent acte.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante-huit millions de liras italiennes (LIT 558.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent vingt millions de liras italiennes (LIT 620.000.000,-), représenté par soixante deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à deux cent mille francs (200.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fantauzzi, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1998, vol. 842, fol. 71, case 3. – Reçu 116.762 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1998.

F. Kessler.

(30978/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

FORTERESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.117.

Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital actée par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1998.

F. Kessler.

(30979/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INTERFINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 31.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1998

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tetange, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échange lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour extrait sincère et conforme
INTERFINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31006/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

G3 IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.660.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30980/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

G3 IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.660.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juin 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30981/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GARAGE LEON PIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 164, route d'Esch.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

(30982/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GARAGE LEON PIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 164, route d'Esch.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

(30983/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30985/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juin 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30986/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GCT, GENERAL CONSULTING AND TRADING LIMITED.
Registered Share Capital: 100.- Irish Pounds.

*Minutes of the Meeting of the Directors held at 85, Upper Drumcondra Road, Dublin 9, Ireland
on the 3rd day of June, 1998 at 2.00 p.m.*

Present:

Simon Peter Elmont (chairman)

James Grassick

It was resolved

Subsidiary in Luxembourg:

That the subsidiary registered in L-2146 Luxembourg, 102, rue de Merl will be struck off the Luxembourg register.
There being no other business the meeting then concluded.

Date: 3rd June, 1998.

S. P. Elmon
Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1998, vol. 509, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30984/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GENETRON A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.368.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1998

- Le siège social de la société a été transféré de L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- La démission du commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a été acceptée.
- La COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES a été élue au poste de nouveau commissaire aux comptes.
Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30987/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GROUPE PERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GROUPE PERRY S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C de l'année 1997 page 5389.

L'assemblée est présidée par Madame Josianne Keiser, employée privée, demeurant à Pétange, qui désigne comme secrétaire Madame Monique Thill, employée privée, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoît Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- constat de libération du capital social
- modification statutaire

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec le procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée qui, dès lors, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des actionnaires.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social, libéré à concurrence de 25% lors de la constitution de société, a été libéré intégralement par des versements en espèces, ce dont la preuve a été rapportée au notaire qui le constate sur base d'une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire».

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: J. Keiser, M. Thill, B. Entringer, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1998, vol. 109S, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1998.

J.-P. Hencks.

(30997/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GROUPE PERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(30998/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.101.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société GETEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial C n° 227 du 26 mai 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,

qui appelle aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital à concurrence de six millions de francs (LUF 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs (LUF 1.500.000,-) à sept millions cinq cent mille francs (LUF 7.500.000,-) par la création et l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles en espèces.

2. Modification statutaire conséquente.

3. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée qui, dès lors, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des actionnaires.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs (LUF 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs (LUF 1.500.000,-) à sept millions cinq cent mille francs

(LUF 7.500.000,-) par la création et l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Claude Faber, prémentionné, agissant au nom et pour compte de:

1. Monsieur José Luis Borrás Llorens, demeurant à Matadepera, propriétaire de 50 actions de la société,
2. Monsieur Juan Alcaraz Vives, demeurant à Matadepera, propriétaire de 50 actions de la société,
3. Monsieur José Aurell Ferrer, demeurant à Matadepera, propriétaire de 50 actions de la société,

aux termes de trois procurations sous seing privé données à Matadepera le 25 juin 1998 et qui resteront annexées aux présentes,

lequel, agissant ès qualités, a déclaré souscrire les six cents (600) actions à raison de deux cents (200) actions pour chacun de ses mandants, et libérer ces actions nouvellement souscrites par un versement en espèces, en sorte que la société a à sa disposition un montant de six millions de francs, ce dont la preuve a été rapportée au notaire qui le constate par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs (LUF 7.500.000,-) divisé en sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à 200.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: Faber, Reuter, Coster, Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1998, vol. 109S, fol. 58, case 11. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

J.-P. Hencks.

(30990/216/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(30991/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

HAGSTROMER & QVIBERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.101.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 1998

- Il a été décidé d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur.
- Il a été décidé d'accepter le bilan ainsi que le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997.
- Le résultat entier de la société a été reporté sur l'année prochaine, aucun dividende ne sera payé aux actionnaires.
- Il a été donné décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'accomplissement de leur mission pendant l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
- A été réélu comme administrateur M. Jos Hemmer et ont été élus comme nouveaux administrateurs M. Peter Friberg, M. Rolf Ramstedt et M. John Strömrgren. Le mandat des administrateurs devrait durer jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Il a été décidé de renouveler le mandat d'ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg réviseur d'entreprises pour le nouvel exercice social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1998.

Pour la société

S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(30999/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GETRA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.770.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30992/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GETRA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.770.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 16 juin 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie Laure Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30993/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.865.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 1998

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch, Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30994/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GRAPHICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.137.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(30995/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GRAPHICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.137.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(30996/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.632.

Minutes of the Board of Directors held in Luxembourg on June 26, 1998

The meeting was opened at 2.00 p.m. on June 26th, 1998.

The undersigned, Mr Toru Terashima, Mr Akira Imai and Mr Ken Atobe as members of the Board of Directors, hereby consent that the following resolutions be passed as circular resolutions, each by unanimous vote:

1. The Board accepted the resignation of Mr Toru Terashima as member and as Chairman of the Board of Directors, with effect from June 26th, 1998.
2. The Board resolved to appoint Mr Jean-Claude Simon as member of the Board of Director as from June 26th, 1998. This election will become definitive after approval of the next shareholders' meeting.

Nothing else being to be discussed, the Meeting was closed at 2.30 p.m.

T. Terashima <i>Member of the Board of Directors</i>	K. Atobe <i>Member of the Board of Directors</i>	A. Imai <i>Member of the Board of Directors</i>
---	---	--

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31000/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.632.

Extract of the Minutes of the Board of Directors held in Luxembourg on June 26, 1998

It has been resolved by the Board of Directors that Mr Akira Imai was appointed as Chairman of the Board from June 26th, 1998.

K. Atobe <i>Member of the Board of Directors</i>	J.-C. Simon <i>Member of the Board of Directors</i>
---	--

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31001/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

**GLOBAL PACIFIC S.A., Société Anonyme,
(anc. INTER PACIFIC HOLDING COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 61.902.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTER PACIFIC HOLDING COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.902, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C n° 139 du 5 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

– Changement de la dénomination sociale en GLOBAL PACIFIC S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions de francs (2.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en GLOBAL PACIFIC S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL PACIFIC S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Kamarowsky, Debaty, Pauwels, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 109S, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(31010/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

GLOBAL PACIFIC S.A., Société Anonyme,

(anc. INTER PACIFIC HOLDING COMPANY S.A.).

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 61.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(31011/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

IDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.759.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

IDUS HOLDING S.A.

Signatures

(31002/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

IDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 1998

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
 Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

IDUS HOLDING S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31003/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INGRIA HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.496.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Signature.

(31004/531/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INTERNATIONAL MARKETING RIGHTS.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.259.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(31007/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INTERNATIONAL MARKETING RIGHTS.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.259.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(31008/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.512.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(31009/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

ITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 27.383.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITEMA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 19 avril 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maitrejean, juriste, demeurant à B-Udange-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norry Kirschten, employé, demeurant à Ettelbruck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Prorogation des mandats des administrateurs.

2) Instauration d'un capital autorisé de 200.000.000,- LUF.

3) Augmentation du capital à concurrence de trente-trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (33.750.000,- LUF), pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), par l'émission de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles, toutes souscrites par API - AUDIT PARTNERS INTERNATIONAL S.A., Tortola, British Virgin Islands.

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de confirmer Messieurs Charles Ewert, Emmanuel Mathis et Philippe Wolf dans leurs mandats d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (33.750.000,- LUF) pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF) par l'émission de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

API-AUDIT PARTNERS INTERNATIONAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873 Wickhams Cayl, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Emmanuel Mathis, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 29 mai 1998, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite société, représentée comme il est dit, déclare souscrire les treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles et les libérer entièrement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de trente-trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (33.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,-LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) qui sera représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, G. Maitrejean, N. Kirschten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 109S, fol. 30, case 12. – Reçu 337.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juillet 1998.

G. Lecuit.

(31013/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

ITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 27.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juillet 1998.

G. Lecuit.

(31014/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

I.T.C. – INTERNATIONAL TECNO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

I.T.C. –

INTERNATIONAL TECNO CONSULTING S.A.

Signatures

(31012/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.066.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1998, vol. 509, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1998

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

– Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Signature.

(31015/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

LIKOBRAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.271.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(31030/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1998.

34317

FACI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.821.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 octobre 1998 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 30 avril 1998.
- 2 - Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 1998.
- 3 - Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4 - Divers.

I (03958/696/15)

Le Conseil d'Administration.

R.d.S. GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

R. C. Luxembourg B 44.791.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 20 octobre 1998 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 juin 1998;
2. Rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 juin 1998;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 1998 et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant ladite assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (03960/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MERITA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.410.

The shareholders of MERITA, SICAV, are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company to be held on 21st October 1998, at 11.00 a.m. at 189, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Change of Auditor;
2. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Extraordinary General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the meeting of 21st October 1998, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., 189, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

I (03967/036/19)

The Board of Directors.

ASSET LIFE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.100.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ASSET LIFE - SICAV, qui se tiendra à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, Luxembourg, le 19 octobre 1998 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1998.
3. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

La présente Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Afin d'assister à l'Assemblée du 19 octobre 1998 à 15.00 heures, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs confirmations d'actions détenues 5 jours francs avant l'Assemblée à la ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.

I (03989/755/22)

Le Conseil d'Administration.

VULCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.051.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 octobre 1998 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03767/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.264.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 1998 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997-1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (03810/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FAIRFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.947.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 octobre 1998 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997-1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (03818/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SEFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.854.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 octobre 1998 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03753/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BRUTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.497.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 octobre 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03758/534/16)

Le Conseil d'Administration.

QUIRINUS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.265.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 1998 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997-1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (03809/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.748.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 12 octobre 1998 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03863/534/15)

Le Conseil d'Administration.

34320

MIPASO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.671.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 1998 à 13.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) divers.

II (03811/045/18)

Le Conseil d'Administration.

sCHABA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.466.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 1998 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997-1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) divers.

II (03812/045/18)

Le Conseil d'Administration.

**S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 26.348.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 octobre 1998 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Divers.

II (03886/696/17)

Le Conseil d'Administration.
